# Réunion Mairie de Luchon
# du 04/04/2007

**Présents :**

Monsieur Rettig, Maire de Luchon
Monsieur Dutoit, responsable de sports à la mairie
Monsieur Vincent Teulier, Responsable régional FFVL
Monsieur Gilles Thuries, Président Luchon Vol libre
Monsieur Freddy Sutra, Professionnel parapente
Monsieur Arnaud Heride, Secrétaire Luchon Vol libre

## Ordre du jour:

Utilisation du Practice du golf comme terrain d'atterrissage pour le parapente

## Synthèse des discussions

Jusqu'à ce jour, le parapente a été pratiqué à partir du site de Superbagnères (une convention a été signée avec Saint Aventin), un terrain d'atterrissage était prêté par la commune de Saint Mamet sans convention, résiliable « ad nutum ».
La Mairie de Luchon et le Golf ont été sollicités pour obtenir le practice comme terrain d'atterrissage pour le parapente.

Le Maire de Luchon déclare avoir toujours agi pour défendre l'activité parapente dans la vallée. Il constate qu'il hérite d'un problème qui, jusqu'à présent, était à la charge de la municipalité de Saint Mamet.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que l'association n'a pas déposé de recours administratif, à l'époque de la présentation du plan d'urbanisme de Saint Mamet. D'après lui, ce recours aurait pu permettre la résolution du problème concernant l'utilisation du terrain d'atterrissage.
Il faut préciser, à ce sujet, que la municipalité n'a pas voulu signer de convention de gestion de site malgré les demandes réitérées du club Luchon Vol Libre.

Un rapport de Vincent Teulier, joint en annexe, précise que, seul, le practice du golf rempli les conditions nécessaires en vue d'une utilisation comme terrain d'atterrissage.

Depuis plus de trois ans, le club ainsi que d'autres spécialistes reconnus s'expliquent sur la question auprès de nos élus.

Monsieur le Maire nous précise qu'il n'a lu que la conclusion du compte rendu de l'assemblée extraordinaire de Luchon Vol Libre du 23 mars 2007, ce qui ne lui apporte pas les éléments essentiels pour une négociation avec le golf.

Afin d'arriver à un accord et d'officialiser un terrain d'atterrissage sur le practice actuel avant la fin avril, Monsieur le Maire demande que Monsieur Vincent Teulier soit l'interlocuteur de l'association Luchon Vol Libre pour tester les conditions d'utilisation du practice; de son côté, l'association Luchon Vol Libre demande que soit nommé un interlocuteur pour le Golf. Ces deux personnes ont pour charge de clarifier toutes les contraintes apportées par la mutation de ce terrain, aussi bien pour le parapente que pour le golf.

La Mairie déclare que le déplacement d'un trou de golf coûte environ 150 K€ et demande un délai de 18 mois.

Quant à l'usage de l'aérodrome, l'association Luchon Vol Libre rappelle que l'afflux de parapentistes en direction de l'aérodrome mettrait en péril la sécurité de tous.